

70. Question de Monsieur Bernard GUILLAUME, Conseiller communal, du 29 octobre 2023 -- Vraag van de heer Bernard GUILLAUME, gemeenteraadslid, van 29 oktober 2023.

Liquidation de l'ASBL TRS

Je crois me souvenir que vous avez décidé de placer en liquidation l'ASBL communale TRS.

Pouvez-vous me rappeler la date de cette décision du collège et aussi celle du Conseil ?

Comme d'après le Moniteur Belge, cette asbl ne semble pas avoir été liquidée, pourriez-vous me dire où en est cette liquidation, à savoir notamment si l'AG a bien décidé de la liquidation et si des liquidateurs ont été désignés ? Si oui, qui sont-ils ?

Qu'en est-il de l'apurement du passif et/ou de la réalisation de l'actif éventuel ?

Existe-t-il une prévision sur le résultat de la liquidation et la commune a-t-elle inscrit une recette au budget en cas de boni ou une dépense en cas de la poursuite des subventions ? Et à quels exercices ?

Le service du contrôle a-t-il envoyé un rappel aux organes de l'ASBL ?

Si oui, pourrais-je obtenir une copie de ce rappel ainsi que la copie de la réponse éventuelle des organes de l'ASBL ?

Enfin, pouvez-vous me communiquer la composition précise des organes de l'ASBL et l'identité des titulaires des différentes fonctions internes telle que prévue par la loi ?

Y a-t-il une différence entre la composition telle qu'elle figure au MB lors de la dernière publication effectuée par l'ASBL et celle qui apparaîtrait dans les PV des décisions des différents organes ?

Réponse :

La présente fait suite à votre question écrite du 29 octobre relative à la liquidation de l'ASBL TRS.

C'est suite aux recommandations émises à l'issue de l'audit de 2018 qu'il a été proposé au Collège du 15 mai 2018, de dissoudre l'asbl TRS. Il n'y a pas eu de décision du Conseil allant dans le sens d'une dissolution.

Il est prévu de réunir l'AG en vue de replanifier la dissolution de l'asbl.

À ce jour, le liquidateur n'a pas été désigné. Dès que la procédure juridique de dissolution sera enclenchée, il est prévu qu'un des administrateurs soit nommé liquidateur.

Conformément à l'avis du conseil juridique, il est prévu de retourner le boni sur le compte de la Commune comme pouvoir subsidiant unique.

Le service du contrôle a effectivement envoyé un rappel aux organes de l'asbl pour une mise en conformité comptable de l'asbl. Le travail est en cours. Les documents étant confidentiels, il n'est à ce jour pas utile de partager ces échanges sans l'accord des personnes intéressées.

Veuillez trouver ci-dessous la composition du CA et de l'AG :

CA	AG
Mehmet BILGE	Mehmet BILGE
Samia HAMZI	Samia HAMZI
Elias AMMI	Elias AMMI
Bernard CLERFAYT	Bernard CLERFAYT
Marie SPEECKAERT	Kevin LIKAJ, remplacé par Muge CALISKAN
Elyass EL YAKOUBI	Marie SPEECKAERT

Yousra OUCHEN	Adnan BEL KHATIR, remplacé par Christobal de Jamblinne de Meux
Anthony BAERT, démissionnaire	Elyass EL YAKOUBI
Lambert AHANGA	Yousra OUCHEN
	Anthony BAERT, démissionnaire
	Wannus VANDER BAUWHEDE, remplacé par François DONVIL
	Lambert AHANGA
	Axel BERNARD

Nous espérons ainsi avoir pu répondre de manière satisfaisante à votre question écrite.